



VILLE D'AIRESUR L'ADOUR

BUDGET PRIMITIF 2020

BUDGET PRINCIPAL - FONCTIONNEMENT

Séance du Conseil Municipal du 28 juillet 2020

BUDGET PRINCIPAL 2020

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement prévues au projet de Budget principal 2020 s'élèvent au total à 5.906.716 €, soit :

- + 87.995 € par rapport au Budget principal 2019 (+ 1,51 %),
- + 1.078.008 € par rapport au Compte Administratif 2019 (+ 22,32 %).

Les principales dépenses de fonctionnement pour 2020 se présentent ainsi :

DEPENSES	BP 2019	CA 2019	Projet BP 2020	Evolution % (BP 2019/ BP 2020)
Charges à caractère général	1.647.045 €	1.422.456 €	1.745.650 €	+ 5,98 %
Charges de personnel	2.426.500 €	2.280.721 €	2.408.500 €	- 0,74 %
Atténuation de produits	246.821 €	219.793 €	246.476 €	- 0,14 %
Dépenses imprévues	20.000 €	0 €	25.000 €	+ 25 %
Opérations d'ordre	272.913 €	272.913 €	271.852 €	- 0,39 %
Autres charges de gestion courante	535.012 €	476.263 €	579.537 €	+ 8,32 %
Charges financières	175.320 €	156.457 €	149.000 €	- 15,01 %
Charges exceptionnelles	6.000 €	105 €	6000 €	-
Virement à la section d'investissement	489.110 €	0 €	474.700 €	- 2,95 %
Autres charges (cessions)	-	-	-	
TOTAL	5.818.721 €	4.828.708 €	5.906.716 €	+ 1.51 %

* *

1) 011 Charges à caractère général (1.745.650 €, soit + 5,98 %) :

	2015	2016	2017	2018	2019	Projet 2020
BP	1.811.080 € + 0,63 %	1.504.080 € - 16,95 %	1.560.580 € + 3,76 %	1.650.595 € + 5,76 %	1.647.045 € - 0,22 %	1.745.650 € + 5,98 %
CA	1.373.097 € - 7,45 %	1.228.423 € - 10,54 %	1.336.763 € + 8,82 %	1.388.191 € + 3,84 %	1.422.456 € + 2,47 %	-

Ces dépenses représentent 29,55 % du total des dépenses de fonctionnement 2020.

- **60611 : Eau / Assainissement : 50.000 €**

Il s'agit des factures d'eau et d'assainissement payées par la ville au SYDEC ainsi que celles concernant l'aire de grand passage pour les gens du voyage payées au syndicat des Eaux du Tursan.

- **60612 : Energie / électricité : 285.000 €**

Ces sommes concernent principalement GES, ALTERNA et une petite part pour ErDF au titre de l'aire de grand passage pour les gens du voyage.

Une augmentation de ce poste est prévue suite à des anomalies liées à la climatisation entraînant une surconsommation électrique.

- **60613 : Chauffage urbain / gaz : 80.000 €**

Ces sommes concernent GES.

- **60622 : Carburants : 60.000 €**

Dépenses de carburants pour les services municipaux. Ces sommes incluent également les dépenses de fioul.

- **60623 : Alimentation : 4500 €**

Ce compte alimente des achats pour des « petites » manifestations notamment.

- **60624 : Produits de traitement : 25.000 €**

Produits de traitement pour les espaces verts (amendement organique et gazon pour les cimetières) et les terrains de sports (fertilisants).

- **60628 : Autres fournitures non stockées : 40.000 €**

Fleurissement de la ville.

- **60631 : Fournitures d'entretien : 21.000 €**

- **60632 : Fournitures de petits équipements : 50.000 €**

Stabilisation de ces dépenses d'achats de matériels pour les services techniques municipaux.

- **60633 : Fourniture de voirie : 65.000 €**

Achat de fournitures diverses pour la voirie rurale et goudronnage trottoirs et parkings.

- **6068 : Autres matières et fournitures : 101.600 €**

Achat de fournitures diverses pour les services techniques municipaux.

- **6068..., : Travaux réalisés en régie par les services municipaux : 48.400 €**

- Travaux paysagers rue Méricam :	7.000 €
- Travaux paysagers giratoire route de Bordeaux :	9.500 €
- Aménagement de locaux pour la Protection Civile :	12.500 €
- Clôture du terrain Glindon :	6.000 €
- Création toilettes publiques :	8.000 €

- **611 : Contrats de prestations de services avec des entreprises : 10.000 €**

Il s'agit essentiellement du coût de traitement et de recyclage des déchets du Centre Technique Municipal (fin du stockage de ces déchets au CTM).

- **6135 : Locations mobilières : 30.000 €**

Il s'agit du coût du matériel loué par les services techniques municipaux, la location des illuminations de Noël de la ville, la location des panneaux d'information lumineux ainsi que la location de la vidéoprotection.

• **614** : Charges locatives et de copropriété : 4.500 €

Charges locatives versées par la commune.

• **61521** : Entretien terrains : 56.100 €

- | | |
|--|----------|
| - Décompactage, sablage, regarnissage et engrais - terrains de sport : | 20.000 € |
| - Reprise concessions cimetières : | 30.000 € |
| - Nettoyage piste d'athlétisme : | 6.100 € |

• **615221** : Entretien bâtiments : 55.000 € dont

- | | |
|--|----------|
| - Travaux de désamiantage et réfection de la toiture du local « Hangar à tabac » : | 4.080 € |
| - Infiltraton hôtel de Ville : | 1.400 € |
| - Révision toiture Orangerie : | 3.300 € |
| - Remplacement tôle écluse rue des arênes : | 2.100 € |
| - Réfection cheneau local de Mestade : | 5.000 € |
| - Remplacement volet roulant tennis : | 1.000 € |
| - Raccord façades rue Méricam : | 3.000 € |
| - Contrôles légionelles : | 20.000 € |
| - Remplacement alarme salle omnisports : | 3.000 € |
| - Remplacement chauffe-eau canoé-kayak : | 2 000 € |
| - Remplacement extincteurs : | 2.000 € |

• **615231** : Entretien voies et réseaux : 60.000 € dont

- | | |
|---|----------|
| - Travaux de débroussaillage : | 4.500 € |
| - Travaux d'entretien des réseaux : | 10.000 € |
| - Matériaux de voirie : | 20.000 € |
| - Marquage au sol (peinture places et parkings) : | 10.000 € |
| - Entretien poteaux incendie : | 10.000 € |

• **61524** : Entretien bois et forêt : 30.000 €

- | | |
|--------------------------------------|---------|
| - Traitement du "tigre du platane" : | 5.000 € |
| - Abattage + tailles : | 7.000 € |
| - Diagnostic patrimoine arboré : | 4.100 € |
| - Essartage : | 3.400 € |
| - Epareuse : | 3.800 € |
| - Entretien Laffiteau : | 2.200 € |

• **61551** : Entretien matériel roulant : 30.000 €

Frais de réparation des véhicules municipaux (parc des garages).

• **61558** : Entretien autres biens mobiliers : 20.000 €

- | | |
|--------------------------|----------|
| - Réparations diverses : | 20.000 € |
|--------------------------|----------|

• **6156** : Maintenance : 56.000 €

Il s'agit de diverses maintenances (logiciels, installations de gaz et d'électricité, des photocopieurs, des vannes du Moulin, des cloches, diverses alarmes ...).

• **616** : Primes d'assurances : 32.500 €

Les primes d'assurance payées par la ville.

• **617** : Etudes et recherches : 5.000 €

- | | |
|--------------------------|--|
| - Risques professionnels | |
|--------------------------|--|

• **6184 : Versement à des organismes de formation : 30.000 €**

Sommes consacrées à la formation continue des personnels municipaux (CACES, SST, habilitation électrique, sécurité incendie, police municipale, ...).

• **6188 : Autres frais divers : 3.000 €**

- Contrôle des jeux (Parc municipal, camping ...) : 1000 €
- Achat de fournitures et autres frais divers : 2000 €

• **6226 : Honoraires : 10.000 €**

- Prestations géomètres : 1.500 €
- Etude pour relancer le marché de téléphonie qui se termine au 31 août 2020. 8.500 €

• **6227 : Frais d'actes et de contentieux : 1.000 €**

Paiement d'honoraires d'avocat et d'huissier de justice.

• **6228 : Rémunération d'intermédiaires et honoraires divers : 15.000 €**

- Contrôle légionelles ERP : 5000 €
- Prélèvements d'eau (Laboratoire Départemental) : 5000 €
- Divers : 5000 €

• **6231 : Annonces et insertions : 8.000 €**

- Frais d'annonces pour le lancement de consultations en matière de marchés publics.
- Annonce pour les offres d'emplois.

• **6232 : Fêtes et cérémonies : 25.000 €**

- Vœux à la population.
- Organisation du Marché au gras.
- Spectacle de Noël.
- Divers

• **6236 : Catalogues et imprimés : 15.000 €**

Frais liés notamment à la publication du journal municipal d'information «Au cœur des Aturins», de divers flyers, tirages photos.

• **6247: Transports collectifs : 160.000 €**

Il s'agit des transports scolaires de l'année 2019.

• **6256: Missions : 6000 €**

- Remboursement des frais de déplacement des personnels municipaux.
- Mise sous pli des élections municipales.

• **6261: Frais d'affranchissement : 25.000 €**

Il s'agit des frais d'envois postaux des services municipaux.

• **6262: Frais de télécommunications : 30.000 €**

Il s'agit des frais de télécommunication et d'abonnement Internet des services municipaux.

• **6281 : Concours divers : 8.500 €**

AML (Association des Maires des Landes) ; CAUE (Conseil Architecture, Urbanisme et Environnement) ; UVTF (Union des Villes Taurines de France) ; Centre de Gestion des Landes (Pôle retraite)...

• **6282 : Frais de gardiennage : 1500 €**

Frais de gardiennage de la forêt communale par l'ONF (Office national des Forêts) ainsi que le versement d'une indemnité auprès du prêtre de la paroisse communale.

• **6283 : Frais de nettoyage des locaux : 1500 €**

Frais de nettoyage de l'église Sainte-Quitterie.

• **6288 : Autres services extérieurs : 45.000 €**

Il s'agit essentiellement de branchements électriques lors de manifestations ainsi que la destruction de nids de frelons.

• **63512 : Taxes foncières : 95.000 €**

2) 012 Charges de personnel (2.408.500 €, soit - 0,74 %) :

Elles représentent 40,78 % du Budget de fonctionnement en 2020.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
BP	2.451.844 € -3,37%	2.461.272€ + 0,38 %	2.435.400 € - 1,05 %	2.414.800 € - 0,85 %	2.426.500 € + 0,48 %	2.408.500 € - 0,74 %
CA	2.254.617 € -1,90%	2.241.539 € - 0,58 %	2.271.424 € 1,33 %	2.297.872 € 1,16 %	2.280.721 € - 0,75 %	-

Ces dépenses intègrent notamment les éléments suivants :

- Le protocole sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR) qui s'applique à partir de janvier 2019.

Emplois saisonniers : le nombre de recrutements à prévoir sera de 5 (1 pour les visites de l'Eglise Sainte Quitterie (3 semaines), 4 pour les services techniques (2 en juillet et 2 en août).

- Des crédits sont prévus pour pourvoir au remplacement d'agents en arrêt de travail en 2020.

- GVT (Glissement Vieillesse Technicité).

- Paiement d'heures supplémentaires pour les élections municipales.

- Participation financière de la commune aux garanties « maintien de salaire ».

- Paiement des cotisations annuelles au CNAS (Comité National d'Action Sociale)

- Paiement des cotisations d'assurance du personnel (intervient en cas d'accident de travail ou de maladie professionnelle pour rembourser à la commune les salaires et charges versées par la ville et payer les frais médicaux).

* * *

3) 014 Atténuation de produits (246.476 €) :

• **7391172 : Dégrèvement de la taxe d'habitation sur les logements vacants : 25.000 €**

Il s'agit de dégrèvements de la taxe d'habitation sur les logements vacants.

- **739211** : Attribution de compensation TP : 201 476 €

- **7489** : Reversement et restitution sur autres attributions et participations : 20.000€

La commune devrait percevoir une recette de 20 000 € dans le cadre d'un fond d'amorçage pour les rythmes scolaires, qu'elle doit reverser en totalité à la Communauté de Communes.

4) 023 Virement à la section d'investissement (474.700 €) :

- BP 2019 : 489.110 € et virement de 900.000,00 € en section d'investissement.
- BP 2020 : 474.700 € et virement de 1.100.000,00 € en section d'investissement sur un total de 1.140.010,23 € / le solde sera affecté en recettes de fonctionnement).

* *

5) 042 Opérations d'ordre (271.852 €, soit - 0,39 %) :

Il s'agit des dotations aux amortissements pour les biens acquis par la ville et les travaux réalisés pour la commune.

* *

6) 65 Autres charges de gestion courante (579.537 €, soit + 8,32 %) :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
BP	565.516 € - 0,11 %	509.022 € - 9,98 %	560.851 € + 10,18 %	557.069 € - 0,67 %	535.012 € - 3,96 %	579.537 € + 8,32 %
CA	528.335 € + 1,68 %	504.059 € - 4,59 %	550.351 € + 9,18 %	497.616 € - 9,58 %	476.263 € - 4,29 %	-

Elles représentent 9,81 % des charges de fonctionnement 2020.

- **6531** : Indemnités des élus : 105.000 €

Il s'agit des indemnités versées au maire, aux adjoints et au conseiller municipal délégué.

- **6533** : Cotisation retraite des élus : 5.500 €

Il s'agit de cotisations applicables sur les indemnités des élus. Les élus sont désormais soumis aux mêmes cotisations que les salariés.

- **6534** : Cotisation retraite des élus (part patronale) : 7.600 €

- **6535** : Formation des élus : 5.250 €

Il y a obligation pour les communes d'inscrire 5 % du montant des indemnités des élus au titre de la formation de ces derniers.

- **6541** : Créances admises en non-valeur : 4.000 €

Il s'agit des admissions en non-valeur communiquées par Mme le Comptable Public.

- **6542** : Créances éteintes : 5.000 €

Il s'agit des créances éteintes communiquées par Mme le Comptable Public.

- **6553** : SDIS : 106.986 €

Une augmentation de la cotisation par rapport à l'année précédente (+ 10.274 € soit + 10,62 %).

- **65548** : Contributions aux organismes de regroupement : 50.000 €

Il s'agit des contributions à divers organismes (SYDEC, ALPI, ADAACL...).

- **657362** : Subventions de fonctionnement au CCAS : 10.000 €

Il s'agit de diverses aides.

- **6574** : Subventions aux associations et personnes de droit privé :

280.000 €

Il s'agit des subventions accordées aux associations, un fond de réserves pour faire face à des manifestations et interventions exceptionnelles mais aussi l'aide accordée aux jeunes Aturins qui souhaitent passer leur permis de conduire.

* *

7) 66 Charges financières (149.000 €, soit - 15,01 %) :

Il s'agit des intérêts des emprunts en cours et les intérêts estimés de l'emprunt 2020. Les ICNE (Intérêts Courus Non Echus) sont fixés à 5000 € (évaluation).

* *

7) 67 Charges exceptionnelles (6.000 €) :

- **673** : Titres annulés sur exercices antérieurs : 1000 €

- **6745** : Subvention aux personnes de droit privé : 5000 €

L'aide municipale à l'exploitation du cinéma "Le Galaxie" est portée à 5000 € afin de soutenir cette activité très importante pour la ville.

* *

CONCLUSION SUR LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les charges de fonctionnement évoluent ainsi :

	<i>Budgets Primitifs</i>	<i>Comptes Administratifs</i>	<i>Taux de réalisation</i>
2015	5.664.264 €	4.937.954 €	87,17 %
2016	5.497.945 €	4.920.882 €	89,50 %
2017	5.617.643 €	5.248.858 €	93,44 %
2018	5.717.036 €	4.870.415 €	85,19 %
2019	5.818.721 €	4.828.708 €	82,99 %
2020	5.906.716 €	-	-

BUDGET PRINCIPAL 2020

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement prévues au projet de Budget principal 2020 s'élèvent au total à 5.906.716 €, soit :

- + 87.995 € par rapport au Budget principal 2019 (+ 1,51 %),
- 62.002 € par rapport au Compte Administratif 2019 (- 1,04 %).

Les principales recettes de fonctionnement pour 2020 se présentent ainsi :

RECETTES	BP 2019	CA 2019	BP 2020	Evolution BP 2019 / BP 2020
Résultat de fonctionnement reporté	59.397 €	59.397 €	40.010 €	- 32,64 %
Atténuation de charges	110.000 €	109.081 €	1.000 €	-
Opérations d'ordre	16.000 €	15.173 €	48.400 €	-
Produits de gestion courante	75.257 €	77.058 €	142.238 €	+ 89 %
Impôts et taxes	3.844.989 €	3.921.879 €	3.895.421 €	+ 1,31 %
Dotations et subventions	1.340.548 €	1.392.902 €	1.407.147 €	+ 4,97 %
Autres produits de gestion courante	372.000 €	383.038 €	372.000 €	-
Produits financiers	30 €	37 €	-	-
Produits exceptionnels	500 €	9.506 €	500 €	-
Reprise sur amortissements	0 €	-	0 €	-
TOTAL	5.818.721 €	5.968.718 €	5.906.716 €	+ 1,51 %

* *

1) 002 Résultat de fonctionnement reporté (40.010 €) :

Il sera proposé au Conseil Municipal de décider d'inscrire 40.010 € soit 3,51 % du montant de l'excédent de fonctionnement constaté au sortir de l'exercice 2019 (1.140.010,23 €).

* *

2) 013 Atténuation de charges (1.000 €) :

Il s'agit des remboursements par l'assurance du personnel des indemnités journalières en cas d'accidents du travail ou de maladies professionnelles d'agents municipaux.

* *

3) 042 Opérations d'ordre entre sections (48.400 €) :

Il s'agit de l'évaluation des fournitures pour travaux en régie, pour un montant total de 48.400 €, comptabilisé également en dépenses de fonctionnement et en dépenses d'investissement dont voici les principaux :

- Travaux paysagers rue Méricam :	7.000 €
- Travaux de paysagers giratoire route de Bordeaux :	9.500 €
- Aménagement de locaux pour la Protection Civile :	12.500 €
- Clôture du terrain Glindon :	6.000 €
- Création toilettes publiques :	8.000 €

* *

4) 70 Produits de gestion courante (142.238 €, soit + 89 %) :

- **70323 : Redevances pour occupation du domaine public communal : 18.000 €**

- Redevances perçues par la commune au titre des installations de Orange passant sur son domaine public.
- Redevances versées par GES, GrDF et TIGF au titre des réseaux gaz.
- Redevances versées par GES au titre des réseaux d'électricité.
- Redevances au titre des autorisations d'occupation du domaine public communal (terrasses de café, pizzeria ...). Ces redevances seront en baisse liées à des exonérations.

- **70328 : Autres droits de stationnement et de location : 2.500 €**

Recettes liées à l'aire de grand passage pour les gens du voyage.

- **7035 : Location de droits de chasse et pêche : 350 €**

Droits versés à la commune au titre de la location de palombières dans la forêt communale.

- **70388 : Autres redevances et recettes diverses : 10.000 €**

- Location de la salle Omnisports
- Loyer Camping (exonération due à la pandémie)
- Loyer Enerlandes (panneaux photovoltaïques de l'aérodrome et de la salle omnisports)

- **70688 : Autres prestations de service : 3.000 €**

Il s'agit de recettes liées à la location des salles communales.

- **70846 : Produits de services, du domaine et ventes diverses : 100.000 €**

Depuis cette année les remboursements forfaitaires de la Communauté de Communes pour les prestations mises en œuvre par les services municipaux dans le cadre de compétences communautaires (balayage, essartage, entretien des espaces verts effectués au Centre de Loisirs) ne se font plus sur le chapitre 013 mais au chapitre 70.

- **70878 : Remboursement de frais par autres redevables : 1804 €**

Remboursement de l'assurance des bâtiments de la Clinique Jean Sarrailh pour 1.804 € (propriétés de la ville).

* *

5) 73 Impôts et taxes (3.895.421 €, soit + 1,31 %) :

- **73111** : Contributions directes : 3.515.647 €

- CA 2015 :	3.383.023 €
- CA 2016 :	3.313.877 €
- CA 2017 :	3.324.561 €
- CA 2018 :	3.352.702 €
- CA 2019 :	3.428.656 €
- BP 2020 :	3.515.647 €

Les bases d'imposition évoluent ainsi :

	2015 Réal	2016 Réal	2017 Réal	2018 Réal	2019 Réal	2020 Prévisionnel	Evolution % 2019 / 2020
Bases TH	9.676.089	9.311.893	9.314.453	9.360.755	9.739.767	9.877.000	+ 1,41 %
Bases TFB	9.684.101	9.738.864	9.880.280	9.925.701	10.097.910	10.409.000	+ 3,08 %
Bases TFNB	148.028	149.283	147.371	155.158	151.850	152.000	+ 0,10 %
Total	19.508.218	19.200.040	19.342.104	19.441.614	19.989.527	20.438.000	+ 2,24 %

Pour rappel, depuis 2018, la revalorisation des bases locatives est fonction de l'inflation constatée (et non prévisionnelle). Le taux 2020 est celui de l'inflation constatée entre novembre 2018 et novembre 2019 soit 0,9 %.

- **7333** : Taxes funéraires : 1.400 €

Il s'agit des recettes liées à la taxe d'inhumation.

- **7336** : Droits de place : 5.000 €

- **7344/7351/7381** : Taxes sur les déchets, sur La consommation finale d'électricité, sur les droits de mutation : 370.831 €

	Taxe sur les déchets	Taxe électricité	Droits mutation
CA 2015	48.728 €	168.386 €	129.959 €
CA 2016	51.170 €	194.193 €	124.754 €
CA 2017	88.749 €	127.214 €	230.505 €
CA 2018	107.719 €	147.899 €	198.431 €
CA 2019	96.045 €	116.030 €	260.787 €
BP 2020	90.831 €	100.000 €	180.000 €

* * *

6) 74 Dotations et subventions (1.407.147 €, soit + 4,97 %) :

- **7411/74121/74127/7461** : Les dotations de l'Etat : 1.197.915 €

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	Evolution % 2019 / 2020
DGF	750.385 €	626.407 €	557.505 €	537.210 €	524.554 €	514.002 €	- 2,01 %
DSR	369.538 €	387.904 €	416.629 €	431.036 €	461.503 €	484.117 €	+ 4,90 %
DGD	149.077 €	149.077 €	149.077 €	149.077 €	149.077 €	149.077 €	-
DNP	40.447 €	48.536 €	47.048 €	42.343 €	50.669 €	50.719 €	+ 0,10 %
Total "Dotations de l'État"	1.309.447 €	1.211.924 €	1.170.259 €	1.159.666 €	1.185.803 €	1.197.915 €	+ 1,02 %

• **74833/74834/74835** : Les allocations compensatrices : 165.835 €

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	Evolution % 2019 / 2020
Ex-TP	7.765 €	6.585 €	-	-	-	-	-
TF	18.263 €	15.320 €	12.006 €	10.656 €	10.852 €	10.735 €	- 1,08 %
TH	113.805 €	89.484 €	126.928 €	132.708 €	141.379 €	155.100 €	+ 9,71 %
TOTAL	139.833 €	111.389 €	138.934 €	143.364 €	152.231 €	165.835 €	+ 8,94 %

Le total des Dotations de l'État + Allocations compensatrices de l'État évolue ainsi :

- CA 2015 : 1.449.280 €
- CA 2016 : 1.323.313 €
- CA 2017 : 1.309.193 €
- CA 2018 : 1.303.030 €
- CA 2019 : 1.338.034 €
- BP 2020 : 1.363.750 €, soit + 25.716 € (soit 3,9 points de fiscalité).

• **74718** : Participation Etat - Autres : 2.360 €

Remboursement de l'Etat au titre des indemnités due aux régisseurs de polices municipales ainsi que des remboursements au titre de l'organisation des élections municipales.

• **7485** : Dotation pour titres sécurisés : 8580 €

Il s'agit de la dotation annuelle forfaitaire pour les communes qui sont amenées à délivrer les passeports biométriques et les cartes nationales d'identité (8580 €/par station pour les stations en fonctionnement).

• **7488** : Autres attributions et participations : 20.000 €

La commune perçoit une recette de 20 000 € dans le cadre d'un fond d'amorçage pour les rythmes scolaires, qu'elle doit reverser en totalité à la Communauté de Communes (une dépense est inscrite en parallèle).

* *

7) 75 Autres produits de gestion courante (372.000 €) :

Il s'agit principalement des revenus des immeubles, de la location des box sous le marché couvert. Ces loyers correspondent un peu plus de 10 points d'impôts "ménages" par an.

- 752 : Revenus des immeubles : 370.000 €

Il s'agit des revenus des immeubles, de la location des box sous le marché couvert. Ces loyers correspondent un peu plus de 10 points d'impôts "ménages" par an.

* *

8) 76 Produits financiers (0 €) :

* *

9) 77 Produits exceptionnels (500 €) :

- Il s'agit de remboursements suite à des sinistres.

* *

CONCLUSION SUR LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement évoluent ainsi :

	<i>Budgets Primitifs</i>	<i>Comptes Administratifs</i>	<i>Taux de réalisation</i>
2014	5.762.487 €	5.812.891 €	100,87 %
2015	5.664.264 €	6.000.528 €	105,93 %
2016	5.497.945 €	6.003.001 €	109,19 %
2017	5.617.643 €	6.286.606 €	111,91 %
2018	5.717.036 €	5.829.812 €	101,97 %
2019	5.818.721 €	5.968.718 €	102,58 %
2020	5.906.716 €	-	-